



Arrêté n° HC / 194 / DIRAJ du 09 FEV. 2023

Portant institution d'une commission chargée du recensement général des votes à l'occasion de l'élection des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française les dimanches 16 et 30 avril 2023

**Le Haut-Commissaire de la République
en Polynésie française**

*Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code électoral et notamment ses articles L. 416 et R. 251 à R. 253 ;
- Vu** le décret n°2022-1572 du 15 décembre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°16/ORD/PP.CA/23 du 30 janvier 2023 de Monsieur le premier président de la cour d'appel de Papeete ;
- Sur** proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une commission chargée du recensement général des votes est instituée à l'occasion de l'élection des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française les dimanches 16 et 30 avril 2023.

Article 2 : La commission de recensement des votes est composée comme suit :

- Pour le premier tour de scrutin :
 - Mme Stéphanie LONNE, juge au tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
 - Mme Béatrice EYRIGNOUX, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme May GAYMANN, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme Corinne CURY, directrice de la réglementation et des affaires juridiques du haut-commissariat de la République, membre.

- Et en cas de second tour de scrutin :
 - Mme Laetitia ELLUL-CURETTI, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
 - Mme Noma MENDIOLA-AROMAITERAI, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme Emilie WAIBEL, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme Corinne CURY, directrice de la réglementation et des affaires juridiques du haut-commissariat de la République, membre.

Sont désignés comme suppléants au sein de cette commission :

- Pour le premier tour de scrutin :
 - Mme Laetitia ELLUL-CURETTI, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, suppléante de Mme Stéphanie LONNE ;
 - Mme Hélène MORATTO, auxiliaire de justice, suppléante de Mme Béatrice EYRIGNOUX ;
 - Mme Blandine MARAIS, auxiliaire de justice, suppléante de Mme May GAYMANN ;
 - Mme June, VIVISH, cheffe du bureau de la réglementation et des élections du haut-commissariat de la République, suppléante de Mme Corinne CURY.

- Et en cas de second tour de scrutin :
 - Mme Laure BELANGER, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, suppléante de Mme Laetitia ELLUL-CURETTI ;
 - Mme Elisabeth VAN MONTAGU, auxiliaire de justice, suppléante de Mme Noma MENDIOLA-AROMAITERAI ;
 - Mme Maïa MONTLUCON, auxiliaire de justice, suppléante de Mme Emilie WAIBEL ;
 - Mme June, VIVISH, cheffe du bureau de la réglementation et des élections du haut-commissariat de la République, suppléante de Mme Corinne CURY.

Article 3 : Le siège de la commission est fixé au haut-commissariat de la République, avenue Pouvanaa a Oopa, Papeete.

Article 4 : Les travaux de la commission, qui se dérouleront lundi 17 avril 2023 à 9 heures pour le premier tour et lundi 1er mai 2023 à 9 heures pour le second tour de scrutin, ne sont pas publics. Néanmoins, un représentant de chacune des listes de candidats, régulièrement mandaté, peut y assister.

Article 5 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le président de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel de la Polynésie française* et notifié aux membres de la commission.

